



1er JANVIER 2021

Immobilière Jaurès

8, Avenue Jean Jaurès
71100 CHALON SUR SAONE
Tél. : 03.85.90.94.00
immobiliere.jaures@century21france.fr

Barème des Honoraires TRANSACTION
Sur immeubles et terrains à bâtir

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC* A la charge du vendeur (Sauf convention contraire prévue dans le mandat)
GARAGE - PARKING	2500€ TTC (forfait)
JUSQU'A 50 000 EUROS	5 000 € TTC (forfait)
DE 50 001 EUROS à 70 000 EUROS	10 % TTC
DE 70 001 EUROS à 90 000 EUROS	9 % TTC
DE 90 001 EUROS à 110 000 EUROS	8.5 % TTC
DE 110 001 EUROS à 150 000 EUROS	8 % TTC
DE 150 001 EUROS à 179 999 EUROS	7.5 % TTC
DE 180 000 EUROS à 200 000 EUROS	7 % TTC
DE 200 001 EUROS à 399 999 EUROS	6.5 % TTC
DE 400 000 EUROS à 500 000 EUROS	6 % TTC
AU-DESSUS DE 500 001 EUROS	5 %TTC

Estimation patrimoniale Appartement	180 € TTC
Estimation patrimoniale Maison	240 € TTC

*Au taux actuel de TVA de 20 %

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

SAS au capital de 10000 € - SIRET Chalon sur Saône 814 956 207 00025 - Code NAF 6831Z - Carte Professionnelle : CPI 7101 2015 000 002 887 Caisse de Garantie ALLIANZ IARD N°41543943 T 110 000 € / G 110 000 €

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte et Meublée (1) au 1^{er} JANVIER 2021



Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué selon LOI ALUR :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence loi ALUR : 2014

Prix maximum au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix maximum au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%.

Honoraires à la charge du locataire *

Visite	3 € / m ² TTC
Constitution du dossier et étude de solvabilité	2 € / m ² TTC
Rédaction du contrat de location	3 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ² TTC

* Le montant total des honoraires à la charge du locataire est plafonné à 1 mois de loyer hors charges.

Honoraires à la charge du bailleur

Entremise et de négociation	1% TTC du loyer annuel hors charges
Visite	3 € / m ² TTC
Constitution du dossier et étude de solvabilité	2 € / m ² TTC
Rédaction du contrat de location	3 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ² TTC

Honoraires autres prestations

Location et rédaction de bail garage ou parking	- Locataire : Forfait 100 € TTC - Bailleur : Forfait 100 € TTC
Avenant au contrat de location	75 € TTC à la charge du demandeur

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

SAS au capital de 10000 € - SIRET Chalon sur Saône 814 956 207 00025 - Code NAF 6831Z - Carte Professionnelle : CPI 7101 2015 000 002
887 Caisse de Garantie ALLIANZ IARD N°41543943 T 110 000 € / G 110 000 €



CENTURY 21
Immobilière Jaurès

BARÈME GESTION LOCATIVE au 1^{er} Avril 2021

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	6 %	7 %	8 %	
En % TTC de l'encaissement	7.20 %	8.40 %	9.6%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	trimestrielle	mensuelle	mensuelle	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Gestion des Diagnostics (DPE, CREP, DTA, ERP...)	○	●	●	100 € TTC par lot
Visite Conseil après réception du congé locataire	○	●	●	150 € TTC
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle (taux horaire)	○	○	●	Vacation 50 € TTC/heure
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	○	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux (inférieur à 10 000 € TTC) : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles, représentation en Assemblée Générale (taux horaire)	○	○	○	Vacation 70 € TTC/heure
Garantie Loyer Impayés	○	○	○	2.50% TTC des sommes encaissées
Assurance Propriétaire non occupant	○	○	○	Nous consulter

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%